

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 JUIN 2014

Délibération n° D-2014-266

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17/06/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/06/2014

Energie Climat – Plan Climat Energie Territorial – Convention
de partenariat portant sur la création et l'animation du Réseau
Climat 79

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Elodie TRUONG

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ

Direction de Projet Agenda 21

**Energie Climat – Plan Climat Energie Territorial –
Convention de partenariat portant sur la création et
l'animation du Réseau Climat 79**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal de Niort a adopté à l'unanimité, le 14 mai 2012, le plan d'actions de l'agenda 21 dont la 3^{ème} orientation stratégique s'intitule « Vivre éco-responsable ».

Par délibération du Conseil municipal, en date du 1^{er} juillet 2013, la Ville de Niort approuvait, conformément aux obligations réglementaires de la loi Grenelle 2, son Plan Climat Energie Territorial qui s'inscrit dans les engagements nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques (c'est-à-dire les objectifs des 3x20 et du Facteur 4 rappelés dans la Loi Grenelle 1 du 3 août 2009).

Considérant l'objectif 4.2 de son Plan Climat Energie Territorial intitulé « Renforcer la participation de la Ville dans les réseaux régionaux, nationaux et européens » et l'objectif 4.4 « Impliquer les Niortais dans la mise en place de la politique énergie-climat » du PCET, la Ville de Niort développe des actions de sensibilisation aux enjeux énergétiques et à la maîtrise des consommations, à l'attention du grand public.

Ces mêmes objectifs de mobilisation des acteurs et de sensibilisation aux économies d'énergie sont inscrits dans les documents de politique énergétique (PCET ou Contrats Locaux Initiatives Climat) du Conseil général des Deux-Sèvres, de la Communauté d'agglomération du Niortais, de la Communauté de communes du Thouarsais, du Syndicat Mixte du Pays Mellois et de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

Fortes de ce constat, les collectivités proposent de s'associer en créant le Réseau Climat 79 pour favoriser le partage de méthodologies et d'outils, pour mutualiser des actions de sensibilisation des habitants et des acteurs aux enjeux énergétiques.

La création du Réseau Climat 79 est formalisée par une convention de partenariat entre la Ville de Niort et les 5 collectivités citées ci-dessus. Elle précise l'objectif du réseau et présente les modalités de mise en œuvre de ce partenariat.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort, le Conseil général des Deux-Sèvres, la Communauté d'agglomération du Niortais, la Communauté de communes du Thouarsais, le Syndicat mixte du Pays Mellois et la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

- désigner pour représenter la Ville de Niort :
 - Monsieur Michel PAILLEY, *Adjoint au Maire* ;
 - L'agent en charge de la mission énergie-climat, représentant technique.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY